

UNE QUESTION ? CONTACTEZ-NOUS



Onshore

Siège wpd
32-36, rue de Bellevue
92100 Boulogne-Billancourt
T : 01 41 31 09 02

Agence Limoges
7, boulevard Victor Hugo
87000 Limoges
T : 05 55 35 6412

Agence Nantes
1, quai Ferdinand Favre
44000 Nantes
T : 02 51 89 79 40

Agence Dijon
14bis, rue du Chapeau Rouge
21000 Dijon
T : 03 74 31 01 30

Agence de Lille
82 rue Winston Churchill
59160 Lille
T : 09 70 21 20 09

Agence de Cholet
12 rue Travot
49300 Cholet
T : 02 61 68 03 97

Agence de Lyon
94 avenue Felix Faure
69003 Lyon
T : 04 84 79 03 69

Développement, financement, construction et exploitation de parcs éoliens

La protection de l'environnement
commence sur vos terres

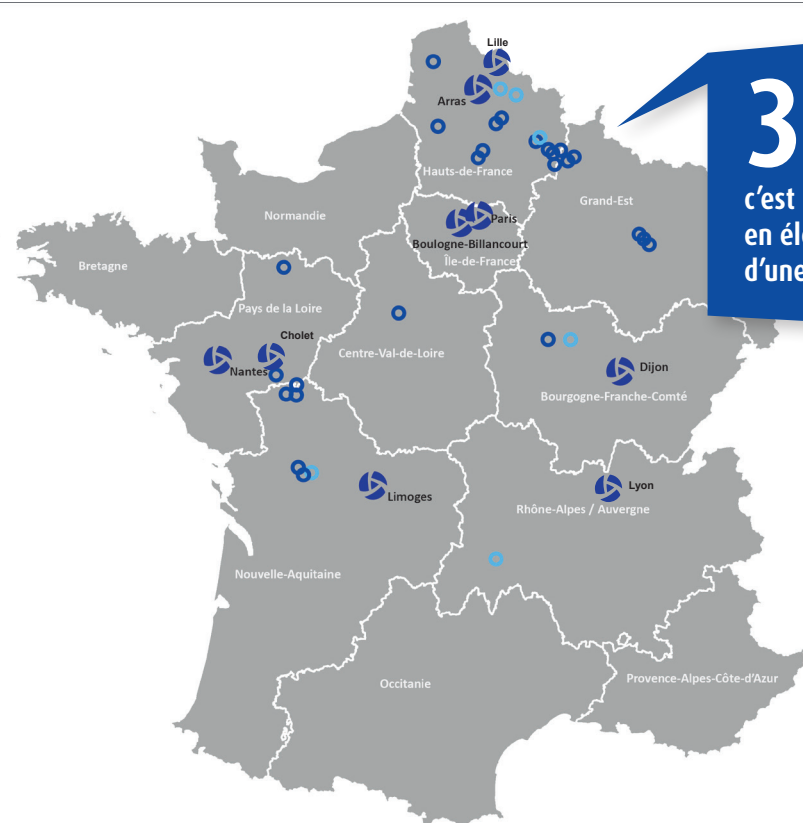
+20 ans d'expérience **2200** éoliennes
en service dans le monde **2600** collaborateurs

www.wpd.fr

Présente en France depuis 2002, wpd transforme le vent en énergie propre et disponible localement. wpd met à disposition son savoir-faire et une équipe dédiée pour réaliser vos projets. S'engager dans la transition énergétique avec wpd, c'est s'engager dans un projet éolien de qualité, accepté localement, et respectueux de l'environnement et des spécificités de votre territoire.


think energy

L'éolien est une énergie propre et renouvelable. Grâce à la confiance des propriétaires et exploitants des terrains, des élus et des populations, wpd a réalisé des parcs éoliens qui couvrent les besoins annuels en électricité de plus de 600 000 habitants.



3000

c'est le nombre de foyers alimentés en électricité par une éolienne d'une puissance de 4 MW

NOTRE PRÉSENCE EN FRANCE

Grâce à ses six agences régionales à Limoges, Nantes, Dijon, Lyon, Cholet et Lille, wpd souhaite rester au plus près de ses projets. wpd a aussi deux sociétés sœurs à Paris et Arras pour ses activités offshore et de suivi d'exploitation. Lauréate du premier appel d'offres offshore, wpd va réaliser deux parcs éoliens en mer à Fécamp et Courseulles-sur-Mer. En 2018, wpd a également été lauréate du premier appel d'offres concurrentiel français pour l'éolien terrestre.

Une préparation minutieuse basée sur la confiance :

Dès l'identification d'un site favorable, les collectivités territoriales sont invitées à assister à une **réunion d'information** destinée à recueillir leurs interrogations et intérêts. Les communes, les services de l'Etat, les bureaux d'études, mais aussi la population, les associations locales, les propriétaires et les exploitants agricoles sont **consultés et informés** de tous les détails du projet. Ainsi, wpd avance **main dans la main** avec tous ses interlocuteurs, pour construire une **offre sur mesure**, répondant aux enjeux et aux spécificités du territoire. Pour les propriétaires et les exploitants, cette démarche de qualité leur assure de l'acceptation communale du projet **préalablement** à leur engagement : l'idée a ainsi **plus de chance d'aboutir**.



M. Fouché, Maire de Clussais la Pommeraye

« wpd est très compétente pour la qualité de son travail, la capacité à mener le montage des dossiers. Elle est très à l'écoute de la population et de l'ensemble des acteurs du projet. Nous recommandons wpd à une collectivité car c'est une société de confiance doublée de professionnalisme et de courtoisie. Nous n'hésiterions pas à recourir de nouveau à wpd. »



M. Dervin, propriétaire et exploitant à La Malmaison

« Je suis très satisfait du suivi et de l'encadrement dont a bénéficié le projet de wpd tout au long du développement, comme au stade du chantier de construction. Les différentes équipes de wpd se sont montrées accessibles et professionnelles. Si l'occasion se présente à nouveau, c'est en toute quiétude que je leur accorderai ma confiance. »

Une source de revenus importante pour les exploitants agricoles

- Selon l'ADEME, le secteur éolien a généré un revenu annuel de 34 millions d'euros pour le secteur agricole français en 2015.
- En même temps, le propriétaire ou exploitant agricole n'a **aucune charge financière** pour développer un projet éolien sur ses terres.

83%

c'est la part de la production éolienne française produite sur les surfaces agricoles

source : ADEME

Conformément à la loi, wpd prévoit un budget pour la déconstruction dès le début du projet. En fin d'exploitation de l'éolienne, wpd, en concertation avec le propriétaire, remettra la surface utilisée en état, ou bien laissera une partie des installations (chemin d'accès, plateforme ...).

Un impact réduit sur l'activité agricole

- L'ADEME estime la surface liée à l'implantation d'éoliennes et les chemins d'accès à seulement 583 ha pour le territoire français.

Par ailleurs, les terres agricoles peuvent continuer à être exploitées pendant le développement du projet éolien.



L'éolien citoyen

L'énergie assure des besoins essentiels à nos modes de vies. Chez wpd, nous considérons que les choix énergétiques doivent être l'affaire de tous. Décentralisée et locale, l'essor de l'énergie éolienne doit aussi se faire avec la participation financière des habitants et riverains, particulièrement ceux des territoires directement concernés.

€ Le financement participatif chez wpd

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur le financement participatif en France, wpd a sélectionné le parc éolien de TIPER, sur les communes de Thouars, Louzy et Saint-Léger-de-Montbrun (Deux-Sèvres), pour une première opération de financement participatif, via l'émission d'obligations par la société de projet dédiée au parc éolien. La réussite de cette opération nous encourage à vouloir l'étendre à d'autres territoires.



L'éolien citoyen, qu'est-ce que c'est ?

Conformément à la Loi de transition énergétique, wpd propose aux collectivités publiques et aux riverains de devenir eux-mêmes investisseurs-exploitants d'une éolienne - soutenus par nos équipes.